

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 86 (1944)
Heft: 2

Artikel: Un régiment suisse dans la tourmente : cent-cinquantième de la dissolution du régiment Salis-Grisson par décret de la convention en 1793
Autor: Schafroth, M.-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-650327>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un régiment suisse dans la tourmente

CENT-CINQUANTENAIRE DE LA DISSOLUTION DU RÉGIMENT
SALIS-GRISON PAR DÉCRET DE LA CONVENTION EN 1793.

I.

Le régiment grison au service des rois de France, désigné couramment Salis-Grison pour n'avoir eu, dès 1744, que des colonels de la famille de Salis (Salis-Soglio, Salis-Mayenfeld, Salis-Marschlins) fut levé en 1734 par Jean Victor de Travers-Ortenstein, alors capitaine dans le régiment suisse d'Affry (antérieurement Greder-Suisse, ultérieurement Vigier et rangeant comme cinquième régiment suisse). La Garde Suisse non comprise, il formait le 9^e régiment suisse permanent et n'était composé que de compagnies grisonnes ; mais la protection officielle des trois Ligues rhétiques ne lui a pas été accordée. Pourtant, le recrutement ne subit jamais d'entraves sérieuses dans les Grisons. Ce premier fait lui évita la dissolution prononcée contre les régiments étrangers par la Convention en septembre 1792, quoiqu'il figurât dans la liste des douze régiments suisses (Petits Suisses), portât comme eux l'uniforme à habit garance et jouît des mêmes prérogatives de solde, de justice, etc.

Ce fut notamment le député corse, M. Pozzo di Borgo, qui dans un rapport à la séance de la Convention réussit à prouver que le régiment grison ne se trouvait point dans des conditions analogues à celles des autres corps suisses, que sa capitulation ne renfermait pas non plus les clauses onéreuses ou embarras-

santes contenues dans les capitulations des autres régiments suisses et qu'enfin il était tout à fait à la dévotion du gouvernement français¹. En effet, l'interdiction de l'emploi du régiment dans une guerre offensive contre l'Empire ou d'autres alliés des Confédérés ne figurait pas dans la capitulation du régiment. Cependant, son dernier colonel-titulaire, le lieutenant-général Antoine Ulysse de Salis-Marschlins, chef du régiment depuis 1762 — et maintenu comme tel tout en étant temporairement au service du roi des Deux-Siciles (Naples) qui avait fait appel à lui pour réorganiser son armée trop coûteuse — comptait parmi les ennemis les plus acharnés de la Révolution. Il était l'un des plus fervents soutiens de l'émigration de Coblençe et a aussi, mais plus tard, essayé de lever un régiment suisse au service de la coalition contre la France républicaine (1799-1801).

Le régiment de Salis s'est distingué en 1743 et 1744 dans les combats des Alpes permettant finalement l'invasion du Piémont et le siège de Coni (Cuneo, septembre 1744). Il perdit même son colonel, J.-G. de Salis-Soglio, au combat de la Pierrelongue (ouest de Chateaudauphin-Casteldelfino, val Varaita), où les 18 et 19 juillet 1744 les défenseurs sarde-piémontais, et notamment parmi eux le régiment bernois du colonel Roguin d'Yverdon (tombé lui aussi le même 19 juillet dans la défense des redoutes où son corps fut si durement éprouvé), furent finalement contraints d'abandonner les retranchements sur les hauteurs de Bellino (1900 m.). Dans ces combats, Salis-Grisson perdit 286 morts et eut 340 blessés, soit une perte de plus de 50 % de son effectif. Le régiment Roguin, de son côté, avait 240 morts et 77 blessés.

L'année suivante, attribué au corps français du général comte de Lautrec qui avait mission de percer le système défensif du col de Sestrières, il prenait part au combat de Jousseau (11 octobre 1745), où de nouveau des corps suisses s'affrontaient en ennemis sous les drapeaux de France et de Savoie.

¹ Voir SUSANE : *Histoire de l'infanterie française*, t. 7, p. 317.

Cette fois, c'étaient les Glaronnais et Appenzellois du bataillon Meyer (de Herisau, 1742-1774) à la solde du roi de Sardaigne qui se dressaient contre les envahisseurs ; ils durent finalement se retirer sur Pragelas (Pragelato, en amont de Fenestrelle). Toutefois, dans ce secteur, les Français ne réussirent pas à percer la défense fortifiée des vallées.

Réduits à un bataillon par suite des pertes subies en 1746 pendant la retraite de Tortona (est d'Alessandria) à Vintimille par la Riviera ligurienne, les Grisons de Salis prenaient part à la défense de Gênes en 1747, tandis que deux nouveaux bataillons, levés entre temps, étaient en voie de formation à Nice. Un détachement de ce bataillon de marche aurait même passé en Corse (1748), ne rejoignant le gros du régiment qu'en 1715 à Vienne-sur-Isère.

Pendant la guerre de Sept Ans (1756-1763), le régiment de Salis participa d'abord à la bataille de Hastembeck et contribua à la prise de Minden et de Hanovre, pour être envoyé en octobre 1757 à l'armée du prince de Soubise. Avec celle-ci, il fut battu à Rossbach (5 novembre), sans subir, toutefois, les pertes élevées des régiments de Planta (6^e) et de Diesbach (7^e suisse) couvrant la retraite. Renvoyé en Rhénanie, il prenait part aux combats de Créfeld (1758) et de Clostercamp (1760) pour finir la guerre comme garde-côtes.

Changeant à tour de rôle ses garnisons en France, le régiment fut désigné pour la Corse en 1788, y relevant le régiment suisse de Chateauvieux (6^e, ci-devant Planta) qui rentrait en France après quatre années de séjour dans cette île.

II.

Nous trouvons quelques détails sur le sort de Salis-Grison en Corse dans les mémoires du « capitaine » Jean-Jacques-François Siméon de Buochberg qui s'intitule « officier de fortune » de souche grisonne, quoique originaire de Draguignan (Var). Il est mort maire de Corte (Corse), où il avait épousé en 1790 ou 1791 Marie-Thérèse Arrighi, fille d'un

notable de cette ville et nièce du député patriote et « chef de la nation corse », Jean-Pierre Gaffori. Une copie dactylographiée de son journal est conservée à la Bibliothèque municipale d'Ajaccio ; l'original se trouvait encore en 1937 dans les mains de ses descendants, notaires à Corte. La famille Siméon a fourni à la Corse toute une lignée de magistrats ; le fils, le petit-fils et l'arrière-petit-fils de Jean-Jacques-François ont été maires de Corte. Lui-même avait terminé sa carrière militaire chef de bataillon et commandant de place de Corte. Curieusement, on n'a pu trouver ni son acte de naissance, ni déterminer la date de son décès à Corte.

Il ne figure pas non plus comme officier du régiment de Salis (alors appelé 99^e régiment d'infanterie) dans l'« Etat Militaire de France » pour les années 1786 et 1788 ; cependant, les nombreuses indications de détails, contrôlables par d'autres sources, qu'il fournit sur les officiers et la vie du régiment permettent de conclure qu'il doit y avoir servi pendant la période de 1788-1793, quoique fort probablement en qualité de sous-officier (bas-officier) seulement, dans la compagnie des grenadiers du capitaine Jeamme (Jemmi) ¹.

Le fait qu'il se désigne lui-même comme « officier de fortune » indique en tout cas qu'il est sorti du rang ; il est aussi avéré qu'en 1793 il était considéré comme officier, jouissant notamment des prérogatives de son grade pendant sa captivité de 1795. D'autre part, on relève plusieurs inexactitudes concernant ses fonctions ; il se prétend capitaine en 1788, officier recruteur en 1792, commandant *ad interim* du régiment en septembre 1792, exagérations partiellement explicables par l'imagination colorée d'un vieux guerrier qui écrit en fin de vie ses mémoires pour ses petits-enfants et n'arrive plus à conformer la tradition de famille à la réalité historique.

¹ *Jemmi*, du Val S.-Giacomo, bailliage de Chiavenna ; fusilier Rgt gardes-suisse, cp. Travers ; 1760, enseigne Rgt. de Planta (6^e suisse, plus tard de Chateauvieux) ; 1767 mai, lt., passe au Rgt. Salis, cp. Zoya ; 1768, capitaine commandant ; 1780, 27 avril, cap. des Grenadiers ; 1783, O. de St-Louis ; à ne pas confondre avec *Jemmi Anton Maria*, né à Savognin ; 1781, lt Gren.

Il commence son carnet par le débarquement du régiment en Corse le 19 mai 1788, ayant été embarqué à Toulon le 2 mai. Un détachement, dont le chroniqueur, occupa Ajaccio ; le gros du régiment débarquait à St-Florent pour continuer sur Corte où il releva le régiment suisse de Chateaufieux (6^e régiment suisse) qui rentrait en France. Les années qui suivirent n'auraient été marquées d'aucun événement important.

Le seul fait digne de mention paraît être l'escorte de nouvelles recrues du dépôt régimentaire de Huningue (près de Bâle, mais sur terre française) en Corse ; au cours du voyage, une émeute populaire à Avignon et quelques incidents de moindre envergure en d'autres « étapes » démontrèrent l'état d'exaspération de la population et le peu de sympathie dont jouissaient les soldats du roi. On se rappellera du reste les troubles d'Aix qui causèrent, peu avant cette époque, le désarmement et le rappel consécutif du régiment bernois d'Ernest (1^{er} régiment suisse, capitulation de 1672 sous le nom d'Erlach), premier signe précurseur et du renvoi de tous les régiments suisses et de l'assaut contre les gardes-suissees à Paris, le 10 août 1792.

Le général *Pascal Paoli* (1725-1807), revenu en 1790 de l'exil en Angleterre et nommé à l'unanimité président du directoire départemental par ses compatriotes, fonctionnait en septembre 1792 comme commandant de la 23^e division militaire (Corse), à Bastia. C'était un patriote et un ambitieux qui n'oubliait pas qu'une invasion française avait causé le renversement de son gouvernement en Corse en 1769. On discerne son habileté politique dans l'élégance avec laquelle il sut amener les officiers et soldats du régiment de Salis-Grisson à prêter « serment à la nation », en remplacement de celui au roi, geste refusé par tous les autres régiments suisses. Se basant sur ce serment, Paoli refusa d'exécuter le décret de la Convention déclarant dissous les régiments étrangers et maintint Salis-Grisson en l'employant, comme avant, pour la garde de Bastia, de Calvi et de Corte. On a l'impression que

la discipline du régiment resta bonne, même pendant la période assez trouble du printemps 1793, quand la population corse commençait à s'insurger contre les vexations que des fanatiques, tels que les miliciens de Marseille récemment débarqués, infligeaient à la population rurale, foncièrement indifférente ou même adverse aux tirades révolutionnaires. Il y eut des incidents et des plaintes furent déposées à la Convention le 2 avril 1793 par *Escudier* au nom de la société républicaine de Toulon : « Citoyens, depuis longtemps, les départements qui avoisinent l'île de Corse se sont soulevés contre le despotisme qu'y exerce le général Paoli. C'est là que la liberté publique est enchaînée, que les droits de l'homme sont méconnus et les brigandages de toute espèce commis ou encouragés par cet homme qui veut exercer sur ses compatriotes l'empire le plus absolu... Paoli et l'administration du département ont demandé avec insistance au ministre de l'Intérieur une exclusion formelle des gardes nationales du Var et des Bouches-du-Rhône. Ils sont cependant attachés à la conservation d'un bataillon suisse (souligné par l'auteur) ; si la République avait encore des troupes étrangères à son service, il vous en eussent demandé, parce que les tyrans ne veulent avoir à leurs ordres que des hommes aveuglément soumis à leur volonté ¹. » Il fut secondé par Marat qui demanda formellement un décret d'accusation contre Paoli et la dissolution du régiment suisse. Ces propositions furent adoptées.

Paoli essayait de parlementer, offrait même de quitter la Corse, mais continuait subrepticement à préparer la lutte pour l'indépendance et correspondait avec les Espagnols et les Anglais coalisés contre la République révolutionnaire. S'appuyant sur les rapports des représentants de la Convention, Barrère, dans la séance du 17 juillet 1793, au nom du Comité de Salut public, fait un rapport sur la situation dans l'île de Corse et présente un projet de décret mettant Pascal Paoli

¹ Voir TH. GABRIELLI : *La Corse, ses luttes, ses représentants* (Lanore, Paris 1937), p. 85 ff.

hors la loi, comme traître à la République française et en état d'accusation plusieurs membres du Conseil général du département de la Corse. Ses propositions furent adoptées¹ ; au fond, ce n'étaient que des mesures oratoires confirmant la réalité.

Déjà en mai 1793, Paoli avait proclamé l'indépendance de la Corse, après avoir cherché à faire occuper les places de l'île par des soldats dévoués à sa cause. Il est à noter que les Suisses de Salis n'étaient plus considérés comme tels. Le journal de Siméon insiste du reste sur le dévouement absolu à la République française des officiers et soldats du régiment, conformément au serment prêté en 1792. Cette fidélité aurait causé une antipathie, voire une haine profonde entre les Suisses et les Paolistes. Du reste, Paoli aurait pris soin d'éparpiller le régiment en petits détachements dans les localités de l'île et d'en entraver notamment le ravitaillement en munitions. Quoiqu'il n'en parle pas, on a quand même l'impression que les effectifs étaient bien bas, l'évaluation de sa force à un bataillon, faite par Escudier en avril déjà, paraît assez bien correspondre à la réalité.

Siméon raconte que le procédé de Paoli était au fond très simple et très efficace. Comme commandant de la division militaire, il donnait l'ordre de partir en petits détachements avec bagages allégés, soit sans munitions. Les convois qui auraient dû amener ces dernières ne parurent jamais, l'excuse qu'il était difficile de trouver des convoyeurs (tous ces transports, et le service du train de guerre de même, se faisaient alors par des entrepreneurs particuliers) semblait parfaitement plausible, était même, partiellement en tout cas, vraie. Quatre compagnies étaient ainsi distribuées entre Calvi, St-Florent, Vico et Ajaccio, donc séparées entre elles par 50 à 80 km. de mauvais chemins muletiers et un terrain excessivement coupé ; deux compagnies, sous les ordres du Lt-colonel Jeamme, étaient dirigées sur Bastia. A Corte, il ne restait plus qu'une

¹ Loc. cit. p. 93-94.

garde de sept hommes pour le drapeau régimentaire ¹. Pour son compte, le capitaine Siméon reçut à Bastia le 19 avril un ordre de marche pour un détachement de 110 hommes (dont un officier, le Lt Boundy ²) destiné à Sartène via Tallano. Il y parvint le 22 avril par des étapes très fatigantes et non sans avoir surmonté des difficultés considérables dues à l'effervescence populaire. On aurait même essayé de faire désarmer le détachement par des milices locales. Le chroniqueur prétend que seules ses liaisons personnelles avec des familles corses influentes (il était depuis deux à trois ans le mari de Marie-Thérèse Arrighi et faisait comme tel partie du clan puissant des Gaffori) lui permirent de mener à bien sa mission sans devoir recourir aux armes. En plusieurs endroits, des paysans excités auraient montré des vellétés agressives vis-à-vis de la colonne. Leur attitude aurait été influencée par un officier corse, licencié récemment du régiment pour son activité paoliste, le sous-lieutenant Colonna de Cesari, natif de Porto-Vecchio. (Le nom de cet officier ne figure dans nul Etat Militaire de l'époque, ni dans les documents du régiment, à notre portée.)

A Sartène, le détachement était visiblement coupé de toute liaison avec le régiment ou avec les garnisons françaises ; des postes de paysans armés gardaient les cols et patrouillaient dans le maquis des environs. Attendant vainement le convoi de munitions promis et se sentant entouré de la vigilante méfiance des insurgés, les Suisses furent informés par leurs soins du décret de la Convention du 2 avril qui réformait le régiment en l'accablant de reproches de trahison et de connivence avec les ennemis de la République, reproches qu'on

¹ L'officier indiqué comme chef de ce détachement, le Lt Brecher, ne figure pas encore dans les Etats Militaires de France pour 1788 ou antérieurs, même pas comme sous-lieutenant ou enseigne. Une erreur de transcription ou de copie est donc probable. Des présomptions assez fondées permettent de croire qu'il s'agit du Lt Buerckly, porte-drapeau avec rang de lieutenant.

² Christian Bundy (Boundy) de Sagens, Gr., né en 1734, cadet 1757, enseigne 1759, sous-lieutenant 1770, rang de capitaine en conservant ses fonctions de Lt 1784 ; sort ultérieur inconnu.

savait être injustes et non motivés. Pourtant la discipline restait bonne et les tentatives d'embaucher l'un ou l'autre des soldats dans les forces corses étaient dédaigneusement repoussées par ceux qu'on approchait.

Le 18 mai, au soir, un paysan se faisait annoncer au capitaine et, seul avec lui, sortait de sa gourde volumineuse une lettre signée par le commandant d'Ajaccio, le général Casabianca¹. Informant le détachement de la trahison de Paoli, il lui ordonnait de se replier sur Ajaccio.

Entre Sartène et Ajaccio, il y a 85 km. de route accidentée, passant notamment le défilé de St-Giorgio (Cauro) à 747 m. au-dessus de la mer, se prêtant admirablement à un guet-apens. Conscient de sa faiblesse et du manque presque total de munitions, Siméon traita avec les autorités civiles en produisant l'ordre reçu. Ces dernières, tout en maintenant soigneusement la fiction d'être profondément attachées à la République, mettaient toutes sortes d'entraves à ce départ ; rusant avec elles, le capitaine aurait quand même réussi à leur faire admettre que le général Casabianca, subordonné de Paoli, ne faisait qu'exécuter les ordres de ce dernier. Le détachement fut donc autorisé à quitter Sartène et arrivait le 22 mai sous les murs d'Ajaccio où il fut logé dans la caserne de l'Olmo. Mais l'introduction du détachement dans la citadelle d'Ajaccio même, objet de son rappel par Casabianca qui se méfiait du commandant actuel de la place forte, ne réussit pas. Le commandant, fort des instructions de Paoli, refusait obstinément de laisser pénétrer qui que ce soit dans la citadelle qui dominait le port et la ville. De ce fait, les Anglais purent, plus tard, se rendre maîtres d'Ajaccio et y établir la base de leur guerre contre les troupes françaises en Corse.

En attendant, le 27 mai, un ordre signé par Paoli enjoignit

¹ Casabianca, Raphael, Corse de naissance, 1739-1825. Maréchal de Camp le 27 mai 1793 (corr. au général de division) employé à la division militaire de Corse (23^e) dès le 1^{er} décembre 1792, cdt en second de la Corse avec siège à Ajaccio. Cdt de l'expédition repoussée contre la Sardaigne en février 1793 ; traitement de réforme en 1799. Sénateur et comte de l'Empire ; pair de France en 1815.

au détachement de se rendre d'abord à Vico. La résistance étant visiblement impossible, Siméon obéit et se mit en marche. Il nous informe, sans en donner la raison, que l'effectif de son détachement n'était plus que de 52 hommes. Avec ceux-ci il se trouvait pratiquement bloqué à Vico, au milieu d'une population ouvertement francophobe et menaçante. Uniquement en feignant une sympathie sans bornes pour le mouvement paoliste, Siméon aurait réussi à éviter la capture ou même le massacre de ses hommes qui marchaient toujours sans cartouches, l'arme vide au bras. Un ordre de Paoli de continuer la marche sur Corte causa de nouveaux longs débats avec les insurgés qui auraient préféré garder ou au moins accompagner le détachement sur son chemin, prétention que Siméon repoussait comme indigne et offensante. Exagérant ses protestations d'adhésion au mouvement paoliste, il aurait finalement obtenu des Corses la permission de marcher par le Niolo, comme étant la route la plus commode quoique passant du côté de la région côtière encore dominée par les Français ; il obtint même des mulets pour les bagages et une partie des armes. Ainsi allégé, il profita de l'occasion de passer par des chemins écartés et difficiles depuis le Niolo jusqu'à Bastia. Le 12 juin, il s'annonçait avec le reste de ses hommes au Lt-colonel Jeamme. Les autres compagnies et détachements de Salis, moins habiles et en tout cas moins heureux, auraient tous été désarmés et faits prisonniers par les Corses. Seuls quelques éléments isolés auraient encore rejoint leurs camarades.

III.

Le régiment ayant été réformé par décret de la Convention, le commandant français à Bastia avait formé avec les éléments récupérés de Salis-Grison deux compagnies franches, nommées Compagnies franches des Basses-Alpes et du Var¹. Siméon ne

¹ La copie du journal porte « et du Gard », visiblement une erreur de transcription.

cache pas du reste que nombre d'entre eux, après être licenciés, allaient rejoindre les forces de Paoli ou restaient dans l'île à titre d'artisans ou d'agriculteurs. Il ne mentionne pas qu'il y aurait eu des éléments rapatriés.

Les chasseurs des Basses-Alpes et du Var coopéraient à la défense de Calvi et de Bastia, seules places fortes restées aux mains des Français et assiégées au printemps 1794 par une force mixte anglo-corse. Rapatriés aux termes des capitulations, ils furent regroupés à Toulon en septembre 1794 pour être employés comme infanterie de marine et embarqués sur la frégate « Alcide », 74 canons.

Après un premier combat victorieux près du Cap Corse (17 mars 1795), l'« Alcide » succombait dans une deuxième rencontre, le 13 juillet 1795. Quatre-vingt-neuf survivants furent repêchés par la corvette napolitaine « Guiscardo », commandée par le Brigadier¹ Spluger, Suisse (ou plutôt Grison) d'origine. Peu de jours après, le capitaine Siméon et ses compagnons de fortune furent remis aux Anglais et, ramenés en Corse, embarqués sur des pontons en rade de St-Florent. Toutefois ce séjour sur des anciens navires démantelés, dont nous connaissons les désagréments par les nombreux récits des Suisses prisonniers sur les pontons à Cadix pendant la guerre d'Espagne (1809-1813), ne fut que de courte durée. Les 75 officiers et 300 soldats français (et parmi eux les quelques Suisses survivants de l'ancien régiment de Salis) furent envoyés à Corte et emprisonnés dans le couvent de St-François.

Cette captivité ne paraît pas avoir été très sévère ; non seulement était-on ravitaillé par les soins d'un traiteur de Corte, Suisse lui aussi, du nom de Pochon, mais Siméon eut tous loisirs de visiter journallement sa famille et même de prendre ses repas avec elle.

La reconquête de l'île par les Français, débarquant sous les

¹ Brigadier correspond à Enseigne de vaisseau ; c'est le grade d'officier le moins élevé dans la marine napolitaine.

ordres du général Gentili aux premiers jours de novembre 1796 à Bastia, libéra les derniers Suisses de Salis-Grison. Ils furent versés dans le premier régiment d'infanterie légère qui se formait à Savona, sur le littoral ligurien, fin novembre 1796.

M.-F. SCHAFROTH, lt-col.
